



# L'essentiel

5<sup>e</sup> version des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité

## **TURPE 5 HTA-BT :** de nouveaux tarifs pour la période 2017-2020

Par décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 17 novembre 2016, publiée au *Journal officiel* du 28 janvier 2017, les nouveaux tarifs d'acheminement TURPE 5 HTA-BT sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2017, pour une durée d'environ quatre ans.

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) augmentent de 2,71 % en moyenne au 1<sup>er</sup> août 2017, même si cette évolution est différenciée par catégorie d'utilisateurs. Par la suite, les tarifs seront ajustés automatiquement de l'inflation et d'un facteur d'apurement des exercices passés au 1<sup>er</sup> août de chaque année.

Le TURPE est intégré à la facture d'électricité de tout usager, et il est vital pour Enedis car il représente environ 95 % des ressources de l'entreprise. Il est fixé par la CRE à la suite de consultations publiques pour intégrer les attentes et propositions d'Enedis, ainsi que celles des parties prenantes.

Le TURPE 5 renforce les dispositifs de bonus / malus pour inciter financièrement le gestionnaire de réseau à optimiser ses coûts et améliorer la qualité de service.

Pourquoi de nouveaux tarifs ? Que prévoient-ils et comment ont-ils été construits ? Ce document tentera de répondre aux questions que vous pouvez vous poser.

Pourquoi  
de nouveaux  
tarifs ?

Comprendre la  
rémunération

Les grands  
principes

Les  
nouvelautés  
du TURPE 5

La régulation  
incitative

Glossaire



Pourquoi de nouveaux tarifs ?

Comprendre la rémunération

Les grands principes

Les nouveautés du TURPE 5

La régulation incitative

Glossaire

# Pourquoi de nouveaux tarifs ?



## La CRE fixe le TURPE.

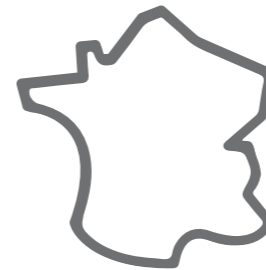
Elle ouvre des consultations publiques pour intégrer les attentes et propositions d'Enedis et des parties prenantes : fournisseurs, consommateurs, concédants...

Quel que soit le fournisseur, **Enedis achemine l'électricité au client sur près de 95 % du territoire.**

**Enedis a besoin de financer son activité quotidienne et les investissements nécessaires pour l'avenir.**

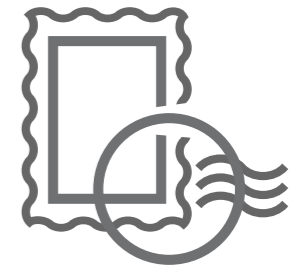
Gestionnaire du réseau électrique de distribution, elle assure un service public indispensable à chacun. Ses ressources tarifaires — 13,5 milliards d'euros par an environ pour TURPE 5 — sont déterminées pour quatre ans par la CRE.

## Le TURPE 5 obéit à 4 principes



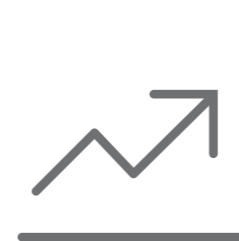
### La péréquation tarifaire

Le tarif est identique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'énergie.



### Le principe du « timbre poste »

Le tarif est indépendant de la distance parcourue par l'énergie.



**La tarification est fonction de la puissance souscrite et de l'énergie soutirée**



### L'horosaisonnalité

Transition énergétique oblige, le TURPE 5 généralise des tarifs différenciés selon l'heure de la journée et les saisons, afin d'inciter à la maîtrise de la demande.

## REPÈRE

**Enedis assure l'exploitation, l'entretien et le développement sur 95 % du territoire pour les deux niveaux de tension HTA (20 000 volts) et BT (de 400 à 230 volts).**

*À fin décembre 2016, Enedis gère près de 36 millions de sites consommateurs en contrat unique (CU), 4 700 sites consommateurs en contrat direct (CARD) et 360 000 en contrat producteur.*



Pourquoi de nouveaux tarifs ?

Comprendre la rémunération

Les grands principes

Les nouveautés du TURPE 5

La régulation incitative

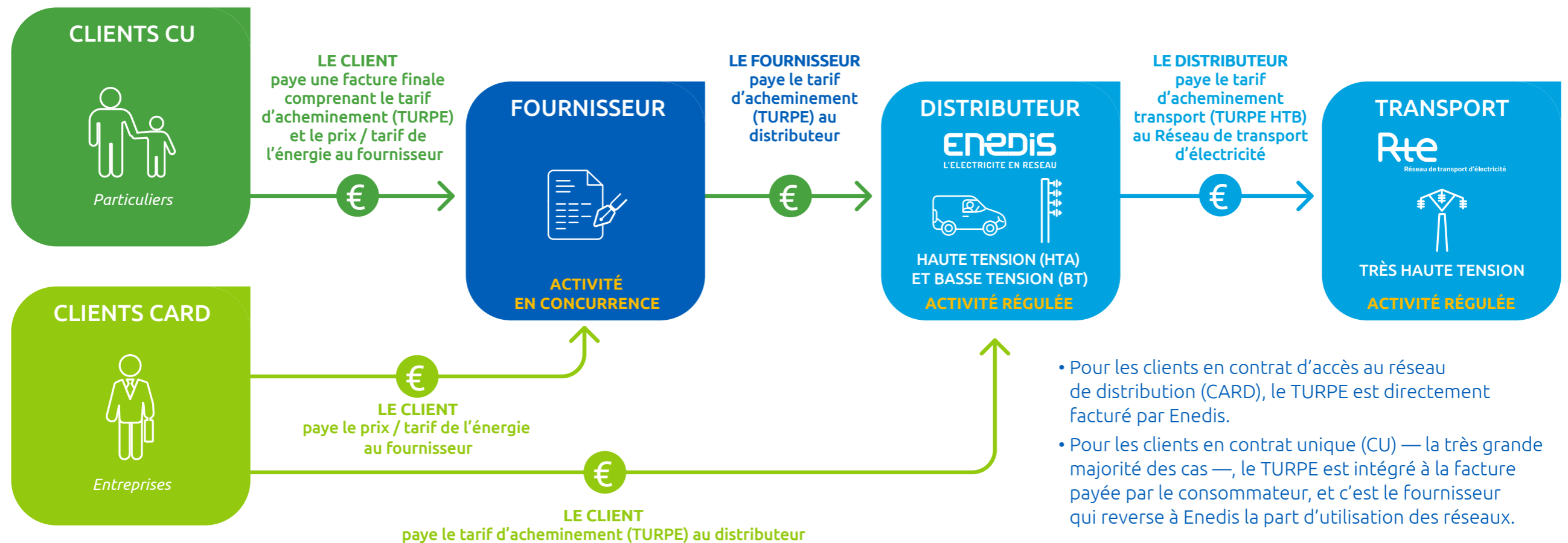
Glossaire

# Comprendre la rémunération d'Enedis

**Le TURPE représente environ 95 % des ressources de l'entreprise.** Déterminé par la CRE, il vise à couvrir les coûts d'un gestionnaire de réseau efficace, et intègre, à ce titre, des exigences de gains de productivité et un mécanisme d'incitations à la performance (système de bonus / malus), avec un champ d'application élargi : qualité d'alimentation, service à la clientèle, maîtrise des pertes, investissements sous maîtrise d'ouvrage, etc.

**Le tarif augmente de 2,71 % en moyenne à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.** En fait, cela représente moins de 1 % de hausse pour le périmètre d'Enedis, car le reste finance l'augmentation de 6,76 % de l'accès au réseau de transport. Le tarif doit garantir l'entretien du réseau et permettre à l'entreprise d'investir pour se positionner comme un acteur incontournable de la transition énergétique.

## Les flux financiers



- Pour les clients en contrat d'accès au réseau de distribution (CARD), le TURPE est directement facturé par Enedis.
- Pour les clients en contrat unique (CU) — la très grande majorité des cas —, le TURPE est intégré à la facture payée par le consommateur, et c'est le fournisseur qui reverse à Enedis la part d'utilisation des réseaux.



Pourquoi de nouveaux tarifs ?

Comprendre la rémunération

Les grands principes

Les nouveautés du TURPE 5

La régulation incitative

Glossaire

# TURPE 5 HTA-BT : les grands principes

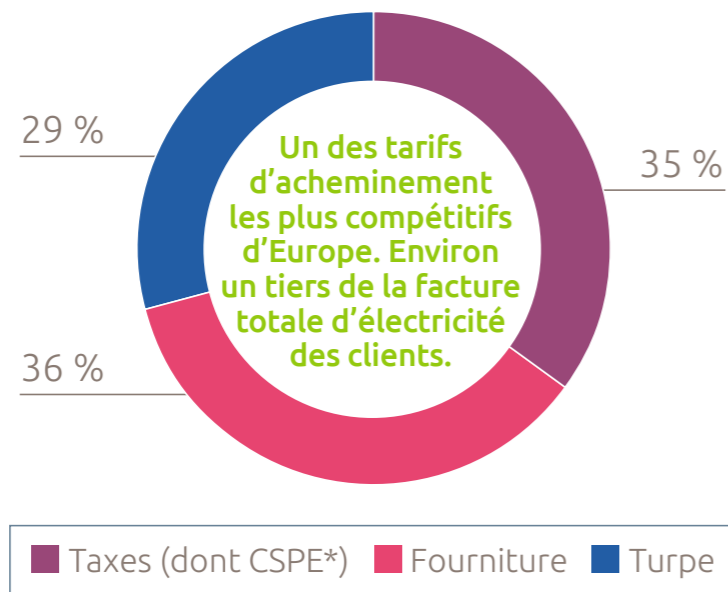
Le TURPE 5 a été élaboré selon les mêmes principes généraux que le TURPE 4. Le tarif est différencié par segments de clientèle en fonction du niveau de raccordement : HTA, BT supérieur à 36 kVA, et BT inférieur ou égal à 36 kVA.

- Trois composantes principales sont facturées : le soutirage, la gestion de la clientèle et le comptage.



REPÈRE

## La part de l'acheminement (TURPE) dans la facture d'un client résidentiel



\*Contribution au service public de l'électricité

Un des tarifs d'acheminement les plus compétitifs d'Europe. Environ un tiers de la facture totale d'électricité des clients.



J'EXPLIQUE

### Ne pas confondre l'augmentation du tarif réglementé de vente (TRV) et celle du TURPE

Le TURPE ne représente qu'environ un tiers de la facture TTC d'un client résidentiel au tarif bleu. Lorsque le gouvernement décide, sur proposition de la CRE, d'une évolution de ce tarif réglementé, celle-ci ne concerne pas les activités régulées de transport et de distribution qui, elles, font l'objet, en cours de période tarifaire, d'une indexation indépendante spécifique et automatique au 1<sup>er</sup> août de chaque année.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les TRV des clients raccordés avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (ex-TRV jaunes et verts) ont disparu. Ceux-ci payent toujours le TURPE dans le cadre des nouveaux contrats qu'ils ont souscrits avec leur fournisseur.



Pourquoi de nouveaux tarifs ?

Comprendre la rémunération

Les grands principes

Les nouveautés du TURPE 5

La régulation incitative

Glossaire

# Les nouveautés du TURPE 5 HTA-BT

## AVEC LE TURPE 5 LA CRE SOUHAITE :

### Rééquilibrer les coûts entre les utilisateurs industriels et les utilisateurs résidentiels et petites entreprises

L'indexation initiale de 2,71 % au 1<sup>er</sup> août 2017 est différenciée par segment de clients, de même que les indexations à venir au 1<sup>er</sup> août des années suivantes. Les clients raccordés aux niveaux de tension inférieurs auront systématiquement une réévaluation tarifaire supérieure à celle des clients des niveaux de tension supérieurs.

### Simplifier la structure des tarifs

La composante de soutirage de tous les utilisateurs évolue.

- Pour les clients résidentiels et petits producteurs, les plages de puissance sont supprimées.
- Pour les clients des niveaux de tension supérieurs, les options tarifaires sont homogénéisées

### Renforcer l'horosaisonnalité des tarifs chez les clients résidentiels

Sur le modèle des heures pleines / heures creuses, deux nouveaux tarifs, dont le prix dépend également de la saison été / hiver, sont disponibles pour les clients équipés de compteurs Linky (ces tarifs sont donc horosaisonnalisés).

### Entamer une réflexion sur l'autoconsommation

Le TURPE 5 introduit une nouvelle composante de gestion pour les clients autoproducteurs. Par ailleurs, la CRE a entamé une réflexion plus générale sur les tarifs de l'autoconsommation en France, pour favoriser son développement.

### Renforcer la régulation incitative

La CRE renforce les incitations financières et enrichit leur champ d'application.

EN SAVOIR +



JE RETIENS



**Les trois options tarifaires du TURPE 4 sont maintenues avec des évolutions de prix.**

Le déploiement des compteurs Linky coïncide avec la période tarifaire TURPE 5. Deux nouvelles options tarifaires sont disponibles pour les clients équipés de ces compteurs. Il s'agit de tarifs sur 4 plages temporelles



**Toutes les options tarifaires des clients du marché d'affaires disparaissent** et sont remplacés par des options à 4 ou 5 classes temporelles en fonction du niveau de raccordement.



Pourquoi de nouveaux tarifs ?

Comprendre la rémunération

Les grands principes

Les nouveautés du TURPE 5

La régulation incitative

Glossaire

# La régulation incitative

La régulation incitative est un mécanisme intégré au TURPE, visant à encourager les GRD à maîtriser leurs coûts, améliorer leur performance et offrir un bon niveau de qualité en contrepartie de leur rémunération. Avec le TURPE 5, la régulation incitative est renforcée.

## DES EXIGENCES RENFORCÉES

Le TURPE 5 renforce les incitations financières à la performance (chaque année 235 millions d'euros de bonus ou malus sont désormais en jeu) et élargit leur champ d'application : qualité d'alimentation, service à la clientèle, maîtrise des coûts et du volume des pertes, projets de R&D et innovation (smart grids), investissements sous maîtrise d'ouvrage, etc.



## LA QUALITÉ D'ALIMENTATION

Le TURPE 5 fixe pour objectif de passer de 65 à 62 minutes d'indisponibilité moyenne par an sur l'ensemble du réseau, entre 2017 et 2020. Chaque minute gagnée ou perdue sur le critère B se traduit par un bonus ou un malus de 6,4 millions d'euros. Cet indicateur est également accompagné d'autres indicateurs auparavant suivis mais désormais incités financièrement (fréquence moyenne annuelle de coupure...).

Enfin, la CRE a conservé le principe d'un dispositif prévoyant le versement

d'une pénalité aux utilisateurs concernés par une coupure d'alimentation de plus de cinq heures. Ce versement se fait en pratique *via* le fournisseur pour les clients en contrat unique.



## LES CHARGES D'EXPLOITATION

La CRE reconduit le mécanisme d'incitation à la productivité, en incitant financièrement Enedis à réaliser des gains de productivité supérieurs à ceux déjà inscrits dans le TURPE 5.



## LA QUALITÉ DE SERVICE

12 indicateurs sont incités financièrement, et 29 sont suivis sur des domaines variés :

- interventions : taux de mise en service à la date demandée par le client... ;
- relation avec les utilisateurs : taux de réponse aux réclamations dans les 15 jours... ;
- relation avec les fournisseurs : taux de disponibilité de la fonction Get info du portail fournisseur... ;
- relève et facturation : taux d'index rectifiés... ;
- raccordements : taux de respect de la date convenue de mise à disposition des raccordements...



## PERTES ÉLECTRIQUES

Chaque année, Enedis doit acheter environ 24 TWh sur les marchés pour couvrir ses pertes (pertes en ligne, etc.). TURPE 5 incite financièrement Enedis sur la maîtrise du volume et la stratégie d'achat de cette énergie.



## INVESTISSEMENTS SOUS MOA ENEDIS

Cette nouvelle régulation concerne à la fois la maîtrise des coûts unitaires d'investissement sur le réseau et des charges de capital sur les dépenses informatiques et de matériel.

## R&D – INNOVATION



Une trajectoire de dépenses de R&D est inscrite dans le TURPE 5. En cas de projets smart grids innovants à industrialiser, Enedis peut se faire couvrir les dépenses par le TURPE après approbation de la CRE et analyse d'une étude coût / bénéfice favorable.



Pourquoi  
de nouveaux  
tarifs ?

Comprendre la  
rémunération

Les grands  
principes

Les  
nouvelautés  
du TURPE 5

La régulation  
incitative

Glossaire

# Glossaire

## AODE

Autorité organisatrice de la distribution d'énergie. Il s'agit soit des communes, soit des établissements de coopération intercommunale. La loi prévoit que les communes puissent se regrouper pour organiser ce service public. Cette intercommunalité prend le plus souvent la forme d'un syndicat, d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine.

## BT

Basse tension : tension inférieure à 1 000 V. La tension sur les réseaux d'Enedis est de 400 V.

## Contrat d'accès au réseau de distribution (CARD)

Contrat conclu entre un utilisateur du réseau et un gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité. Il fixe les conditions juridiques, techniques et économiques de l'accès et de l'utilisation du réseau.

## Contrat unique (CU)

Contrat passé entre un utilisateur du réseau et un fournisseur d'électricité.

Il couvre à la fois l'acheminement et la fourniture (ou l'accès au marché) d'électricité. Le fournisseur doit avoir signé un contrat GRD-F avec Enedis.

## CRCP

Le compte de régularisation des charges et des produits permet de mesurer et de compenser, pour des postes préalablement identifiés et considérés comme non prévisibles et non maîtrisables, les écarts entre les réalisations et les prévisions prises en compte lors de l'élaboration des tarifs.

## CRE

La Commission de régulation de l'énergie est l'autorité administrative indépendante instituée par la loi n° 2000-108 du 10 février 2000. La CRE veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, à l'indépendance des gestionnaires de réseau, et garantit l'accès au réseau en toute transparence, sans discrimination et au juste prix, pour les fournisseurs comme pour les producteurs. Depuis 2011, elle est chargée de fixer les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité des gestionnaires de ces réseaux. Plus d'informations sur le site de la CRE : [www.cre.fr](http://www.cre.fr)

## ELD

Entreprises locales de distribution. Indépendantes d'Enedis, elles sont environ 170 et représentent 5 % de la distribution d'électricité en France.

## Fournisseur d'électricité

Acteur du marché de l'électricité qui fournit au moins un client final en énergie produite par lui-même ou achetée sur le marché.

## HTA

Haute tension A. Tension comprise entre 1 et 50 kV. Les valeurs les plus fréquemment rencontrées sur les réseaux d'Enedis sont 20, 15 et 10 kV.

## Portail fournisseur (SGE)

Système de gestion des échanges par Internet. Portail d'échange entre Enedis et les fournisseurs d'électricité pour la prise en compte des demandes de prestations. Il permet aux fournisseurs de formuler des demandes et d'en suivre l'avancement. Il permet aussi la publication des éléments de facturation des prestations.

## Régulation incitative

Mécanisme intégré au TURPE dont l'objectif est d'améliorer la performance des GRD en les soumettant à un système de bonus / malus sur un certain nombre d'indicateurs.

## TURPE

Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité.